

DATE DE PUBLICATION : 25 octobre 2012

Le directeur général des Études et des Relations internationales

Délégation de signature

Vu la délégation de pouvoirs du gouverneur de la Banque de France donnée au directeur général des Études et des Relations internationales le 3 septembre 2012 ;

Vu la délégation de signature donnée par Mme Anne LE LORIER, premier sous-gouverneur, le 13 janvier 2012 ;

Délégation permanente est donnée à M. Gérard KREMER, directeur du projet de Cité de l'Économie et de la Monnaie (DCEM) et, en cas d'absence et d'empêchement, à M. Jean-Yves GREUET, son adjoint, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la DCEM, à l'exception, d'une part, de la nomination des chefs de service et d'autre part, des actes pour lesquels une délégation de pouvoirs a été accordée.

En cas d'absence de M. Gérard KREMER et de M. Jean-Yves GREUET, délégation permanente est donnée à Mme Noëlle BARRE à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice des activités de la DCEM, dans la limite de 50 000 € (HT) s'agissant d'engagements financiers, à l'exception de la nomination des adjoints aux chefs de service.

Fait à Paris, le 23 octobre 2012

Marc-Olivier STRAUSS-KAHN